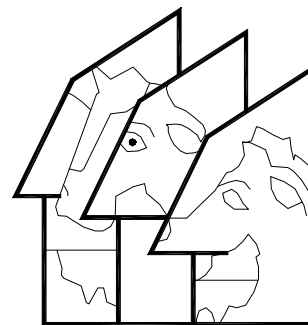
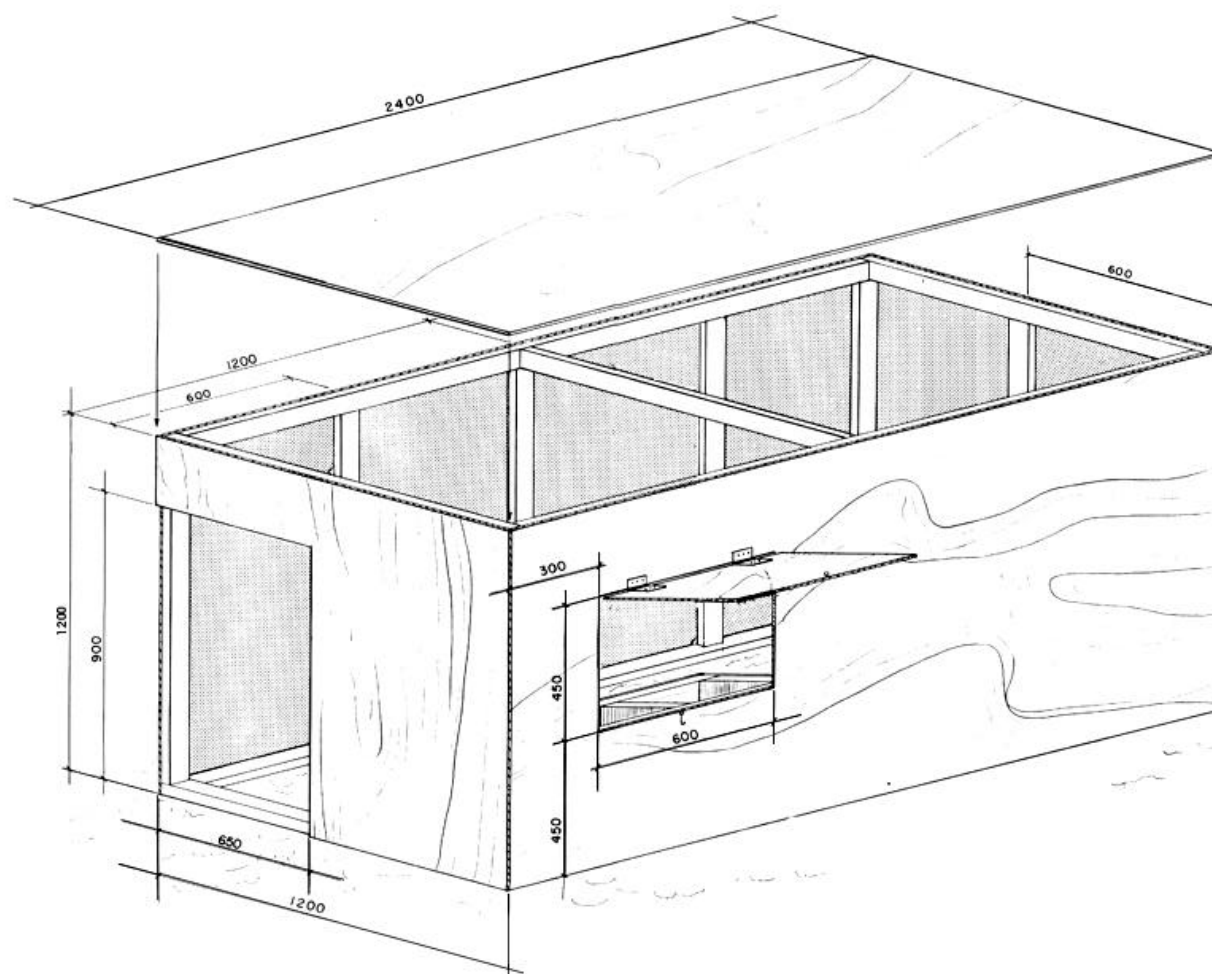


CABANE À VEAUX



20802



CABANE À VEAUX

Dans plusieurs régions du Québec, il est possible de garder les veaux à l'extérieur sous un abri et ce, à partir de l'âge de 3 jours, sans causer de problèmes à l'animal. L'avantage de ce système est de réduire la mortalité chez le jeune veau et de libérer l'étable souvent trop chargé d'animaux en hiver et au printemps.

CONSTRUCTION

La structure de cette construction se compose de membrures de 38 x 89 millimètres et de contreplaqué de 12 millimètres d'épaisseur.

Une ouverture de 650 millimètres de largeur et de 900 de hauteur, permet au veau de voyager de l'intérieur à l'extérieur sans problème.

Une trappe de 450 millimètres de largeur et de 600 de longueur localisée sur un côté de la cabane permet une alimentation facile sans trop exiger de travail à l'agriculteur.

A cause de sa légèreté, cette structure peut être déplacée facilement et à volonté sans pour cela nécessiter des manœuvres trop compliquées.